

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/091/DDCV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE - SERVICE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de
Médiation Sociale Urbaine.**

19-34546-DGASEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de Médiation Sociale Urbaine.

L'Etat, la Ville de Marseille et les bailleurs sociaux sont convenus de poursuivre l'opération de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la ville, un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la convention de réalisation triennale couvrant les exercices 2016-2018.

Soixante-dix agents de médiation sociale travaillent ainsi à ce jour sur certains quartiers prioritaires de Marseille, majoritairement pris en compte dans le cadre de l'approche globale mise en œuvre dans les Zones de Sécurité Prioritaire et sur lesquels se trouvent une ou plusieurs cités d'habitat social et des copropriétés privées dégradées.

Ils exercent des missions de présence préventive et informative afin d'assurer une tranquillité publique et résidentielle dans les espaces collectifs d'habitation et l'espace public. Ils contribuent à la résolution des troubles divers et à la réduction des situations de tension.

Ce dispositif partenarial est animé par un comité technique de façon à centraliser la remontée d'informations en provenance des équipes de médiation et favoriser une coordination opérationnelle à l'échelle des territoires. La gouvernance est organisée autour d'un comité de pilotage des financeurs,

Cinq porteurs de projets ont été retenus. Ils opèrent sous la coordination de l'association Médiations et cohésion sociale Groupe ADDAP 13. La mission de cette dernière consiste à travailler sur la concertation interne entre les divers porteurs de projets et à assurer le lien technique et financier avec les partenaires institutionnels.

De leur côté, ces opérateurs ont pour mission de recruter et encadrer les médiateurs. Ils doivent se conformer aux processus de suivi et d'évaluation de l'action prévus dans l'appel à projet. Les associations sont notamment tenues à un reporting régulier et à des alertes, en cas de situation à caractère d'urgence, en direction des bailleurs, de l'État et de la Ville de Marseille.

Dans ce cadre, deux avenants ont été ajoutés à la convention triennale :

- le premier établit le financement non plus sur la période de mars à mars mais le calque sur le calendrier de l'année civile ;

- le deuxième étend le dispositif à onze autres sites et cinq nouveaux bailleurs, portant le nombre des premiers à cinquante-deux et des seconds à douze.

Aujourd'hui, pendant qu'une réflexion est en cours sur l'évolution et la pérennisation de cette forme d'intervention, il est proposé un troisième avenant visant à prolonger le dispositif jusqu'en juin 2020, sans modification de la liste des sites à couvrir.

Pour réaliser cette action sur l'année 2019, les porteurs de projet sont les organismes suivants :

- * Association AMCS Groupe ADDAP 13 (tiers n°130719, dossier n°00007856)

Financement proposé : 190 000 Euros,

- * Association ADELIES (tiers n° 20143, dossier n°0007855)

Financement proposé : 75 000 Euros,

- * Association DUNES (tiers n°72022, dossier n°00007859)

Financement proposé : 80 000 Euros,

- * Association Régie Service 13 (tiers n°105812, dossier n°00007858)

Financement proposé : 80 000 Euros,

- * Association Sud Formation (tiers n°33133, dossier n°00007857)

Financement proposé : 75 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTION DE
MEDIATION SOCIALE URBAINE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE
MARSEILLE 2016-2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont attribuées les subventions suivantes :
- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - association AMCS Groupe ADDAP 13 : | 190 000 Euros, |
| - association ADELIES : | 75 000 Euros, |
| - association DUNES : | 80 000 Euros, |
| - association Régie Service 13 : | 80 000 Euros, |
| - association Sud Formation : | 75 000 Euros, |
| Total des subventions allouées : | 500 000 Euros. |
- ARTICLE 2** Sont approuvés l'avenant n°3 à la convention triennale 2016-2018 et les cinq conventions, conclues entre la Ville de Marseille et les associations citées à l'article 1, ci-annexées.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les documents précités, de même que tout autre concourant à la bonne exécution de cette décision.
- ARTICLE 4** Les modalités de versement de ces sommes, définies dans la convention cadre, précisent que chaque porteur de projet sollicitera la Ville pour le versement de sa contribution selon l'échéancier suivant : un acompte représentant 70 % de l'engagement au début de l'action, les 30 % restant sur présentation du bilan annuel de l'action.
- ARTICLE 5** Le montant total de ces subventions, soit 500 000 Euros, sera imputé sur les crédits du service Prévention de la délinquance (13504) au budget 2019 (Fonction 025 - nature 6574.2).

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.
Abstention du Groupe Marseille Bleu
Marine**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019